

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 1<sup>er</sup> avril 2022



**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 6410/2022-34**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 15 février 2022 :

- « 1. Les études utilisées par la santé publique pour déterminer qu'il est avantageux pour les enfants de recevoir les vaccins anti-Covid.
2. Qui a déterminé à la santé publique que les enfants pouvaient être vaccinés sans danger? ».

Voici les avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ)

(<https://www.inspq.qc.ca/immunisation/comite-sur-l-immunisation-du-quebec-ciq>) de l'Institut national de santé publique du Québec en lien avec la vaccination contre la COVID-19 chez les enfants :

- Vaccination contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 11 ans au Québec (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3181-vaccination-covid19-jeunes-5-11-ans>);
- Dose de rappel de vaccin contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3204-dose-rappel-vaccin-covid-19-jeunes-12-17-ans>);
- Avis préliminaire concernant la vaccination des jeunes contre la COVID-19 dans le contexte du signal de survenues de myocardites et de péricardites après l'administration des vaccins à ARN messenger (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3153-vaccination-jeunes-covid-19-myocardites-pericardites-vaccin-arn>);
- Avis intérimaire sur l'utilisation des vaccins à ARN messenger contre la COVID-19 (<https://inspq-gestion.inspq.qc.ca/publications/3093-utilisation-des-vaccins-arn-contre-la-covid19>).

...2

Pour le deuxième élément de votre demande, le CIQ conseille le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait aux objectifs à atteindre, aux stratégies à implanter, aux produits à utiliser et aux normes de pratique à appliquer, incluant le Protocole d'immunisation du Québec (<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>).

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8367